MICHEL LESAGE

Pouvoir et participation

Comment le pouvoir en Union soviétique fonctionne-t-il ? Les citoyens ont-ils une influence ? Sont-ils à la base du système comme le prétendent les dirigeants soviétiques ou n'ont-ils pratiquement aucune influence, comme le prétendent les dissidents ?

En France l'intérêt pour le système politique soviétique se situe presque toujours par rapport aux débats politiques intérieurs — l'URSS est-elle ou n'est-elle pas un modèle ? — ou par rapport à des systèmes de valeurs occidentaux, considérés comme universels : la démocratie, le socialisme tels qu'ils ont été conçus par la pensée occidentale.

On considère implicitement qu'il existe une nature humaine qui est la même partout, que les aspirations naturelles et les conceptions intellectuelles des Russes sont évidemment les mêmes que celles des Occidentaux, mais que pour des raisons tenant à l'histoire et à la politique on leur impose un régime autoritaire qui les oppresse. On suppose que la conception des relations humaines et de la liberté chez les Russes est la même que chez nous, mais que le pouvoir impose arbitrairement des restrictions à ces libertés.

Le domaine des attitudes nationales à l'égard des mécanismes d'autorité et de pouvoir est encore peu exploré, mais il est pourtant fondamental pour comprendre les systèmes politiques. Croit-on sérieusement que pour comprendre un système politique il suffit de comparer ses institutions avec les nôtres, son idéologie avec la nôtre et qu'on peut ne pas s'interroger sur les mentalités nationales, sur l'histoire. On s'en doute un peu pour le Japon, très peu semble-t-il

pour la Chine, presque pas pour la Russie et l'Union soviétique.

On a souvent connu l'Union soviétique par des communistes étrangers déçus par le décalage entre l'image qu'ils se faisaient de l'URSS et la réalité qu'ils constataient. On la découvre maintenant par les dissidents. Ce sont des hommes qui ressentent intensément le conflit entre un système de valeurs auquel ils adhèrent personnellement et la société qui ne respecte pas ce système de valeurs et que pourtant ils analysent à travers lui.

Leurs témoignages permettent de saisir l'envers du décor caché par les officiels, mais constituent-ils autre chose qu'une autre image de cette même société ? Sont-ils meilleurs interprètes de l'intégralité de la société soviétique que les officiels ?

Le débat sur la place de la liberté dans le socialisme est un débat fondamental pour l'avenir de la société et les campagnes en faveur de la protection des droits de l'homme partout dans le monde constituent une manifestation fondamentale de la solidarité humaine. Mais ce sont des mouvements *politiques*, qui militent en faveur d'un idéal qu'ils cherchent à réaliser.

Pour l'URSS, il nous semble dangereux pour la compréhension des réalités de confondre ce mouvement, qui est un souhait d'évolution de la société soviétique, avec la conception des droits de l'homme comme cadre d'analyse de la société soviétique. Si le premier correspond à un objectif clair, le second n'impose-t-il pas pour analyser le mécanisme de fonctionnement d'une société un cadre qui lui est totalement extérieur ?

Pouvoir et liberté en Russie et en Union soviétique

La conception du pouvoir en Russie mériterait une longue analyse qu'on ne peut qu'évoquer ici. Affirmons d'abord, pour bien éclairer notre propos, que la conception occidentale de la liberté ne repose pas seulement sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : les idées de valeur supérieure, de loi, apportées par la religion catholique et le droit romain, la conception d'un pouvoir limité, vécue d'abord par les relations entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, sont autant de cadres intellectuels qui ont conduit d'abord à la conscience individuelle, puis au respect de la personne. Ces éléments constituent des bases solides pour une conception individuelle de la liherté. Qu'offre la Russie pendant ce temps : un tout autre système de valeurs fondé sur l'importance de la communion au sein du groupe social, sur un couple anarchie - pouvoir arhitraire qui remplace nos mécanismes de régulations. La crise intellectuelle de la Russie ne date que du siècle dernier, la Révolution russe du

début de ce siècle. La Révolution russe n'a nullement inculqué aux citoyens russes qu'ils avaient comme hommes et comme citoyens des droits contre l'Etat. Elle leur a inculqué qu'ils avaient, comme « peuple », des droits à faire valoir contre les « capitalistes ». Si pour la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, la « Déclaration des droits du *peuple* travailleur et exploité » se traduit par l'affirmation du pouvoir des Soviets, le transfert de propriété du sol et le contrôle ouvrier. La Constitution de la RSFSR du 10 juillet 1918 s'est bien fixée comme objectif d'assurer aux travailleurs une véritable liberté par différentes mesures matérielles et juridiques, visant à assurer la liberté de conscience, d'expression, de réunion, d'association, l'accès aux connaissances, mais la limite des droits accordés n'est pas, comme dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les droits des autres citoyens (« la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la soeiété la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ») (art. 4). Ce sont les intérêts de la Révolution socialiste :

« En se guidant par les intérêts de la classe ouvrière dans son ensemble, la République socialiste fédérative soviétique russe prive des citoyens et des groupes particuliers des droits qu'ils utilisent au détriment des intérêts de la Révolution socialiste » (art. 23 de la Constitution de la RSFSR du 10 juillet 1918).

Ces conceptions n'ont été modifiées ni par la Constitution de 1924, ni par celle de 1936, ni par celle de 1977.

Lorsque l'URSS a signé, le 1er août 1975, à Helsinki l'acte final sur la sécurité et la coopération en Europe selon lequel :

« Les Etats participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » et « favorisent et encouragent l'exercice effectif des libertés et droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral », elle l'a fait sur la base de sa propre conception des droits de l'homme, qui considère comme légitimes des limitations relatives au système politique, alors que pour les Etats libéraux occidentaux, ces limitations sont illégitimes. Le véritable débat sur les droits des Etats à limiter les droits des citoyens au nom de la

protection du système politique n'a pas eu lieu alors. Il s'engage seulement maintenant à propos de procès récents (1).

La Constitution de 1977 marque clairement le lien entre droits et libertés d'une part, obligations imposées par l'Etat d'autre part :

« L'exercice des droits et des libertés est inséparable de l'exécution de ses obligations par le citoyen.

« Le citoyen de l'URSS est tenu de se conformer à la Constitution de l'URSS, et aux lois soviétiques, de respecter les règles de la vie en société socialiste et de porter dignement le haut titre de citoyen de l'URSS. »

Les obligations touchent des aspects plus contraignants qu'en Occident, notamment dans les rapports avec la collectivité :

« Le refus d'effectuer un travail socialement utile est incompatible avec les principes de la société socialiste » (art. 60) ; « Le devoir des citoyens de l'URSS est de s'opposer au vol et à la dilapidation des biens de l'Etat et des organisations sociales, de prendre soin des biens du peuple » (art. 61) ; « Le citoyen de l'URSS est tenu d'être intransigeant à l'égard des manquements antisociaux, de prêter tout le concours possible au maintien de l'ordre public » (art. 65).

Les droits et libertés sont directement liés au système politique, caractérisé par le rôle dirigeant du parti.

En matière de libertés d'expression, la direction du Parti communiste mène simultanément deux politiques à la fois opposées et complémentaires : répression à l'égard de ceux qui n'acceptent pas que le parti continue à définir seul et en dernier ressort le cadre de fonctionnement du système politique, acceptation plus large des possibilités d'expression de ceux qui se situent au sein du système.

La Constitution de 1977 marque très bien la différence de statut entre les droits économiques et sociaux et les libertés politiques. Elle établit une gradation. Les libertés ne sont pas reconnues de façon indéterminée, elles sont subordonnées à une finalité qui est énoncée par la Constitution, mais définie en fait par le parti :

1. La liberté de parole, de la presse, de réunions, de meeting, de défilé, de manifestations de rue (art. 50) est garantie « conformément aux intérêts du peuple et afin de consolider et de développer le régime socialiste ».
2. La liberté de création scientifique, technique et artistique (art. 47) et le droit d'association (art. 51) sont garantis « conformément aux objectifs de l'édification du communisme ».

(1) Communiqué du ministère des Affaires étrangères français à propos du procès Orlov, *Le Monde*, 20 mai 1978.

3. La participation (art. 48) et le droit de critique (art. 49) ne sont pas explicitement rattachés à une finalité, mais ils s'exercent par nature dans le cadre des institutions existantes. En effet, le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et des affaires sociales, à la discussion des lois et décisions de portée fédérale et locale s'exerce par l'élection aux Soviets et la participation à l'activité des différentes institutions établies dans la société soviétique (art. 48). Le droit de critique prend la forme du « droit d'adresser des suggestions aux organes d'Etat et aux organisations sociales, concernant l'amélioration de leur activité, et de critiquer les défauts de leur fonctionnement ». La Constitution a cherché à accroître la protection de ce droit en interdisant d'employer des sanctions pour faits de critique et en précisant que les personnes qui infligent de telles sanctions engagent leur responsabilité (art. 49).

De même, l'inviolabilité de la personne, l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance font l'objet de protections différentes : l'inviolabilité de la personne est garantie par la Constitution et l'arrestation ne peut être fondée que sur une décision judiciaire ou celle du procureur (art. 54), la Constitution garantit également l'inviolabilité du domicile, mais un « motif légal » suffit pour pénétrer dans un domicile (art. 55), plus nettement encore, le secret de la correspondance, des conversations téléphoniques et des communications télégraphiques n'est pas garanti par la Constitution ; il est simplement protégé par la loi, c'est-à-dire en fait fixé par les règlements et l'administration. C'est donc en dernier ressort le parti qui définit les règles de la vie politique. Que représente-t-il dans la société soviétique aujourd'hui ?

Etat-parti ou bureaucratie et société ?

Le modèle d'analyse qui tend à se répandre en France actuellement est celui d'un Etat-parti plus ou moins imposé à une société civile russe, indépendant d'elle et qui lui est plus ou moins étranger. Si ce modèle a le mérite de mettre en lumière une des spécificités de l'organisation de la société, d'une part, il laisse au second plan l'analyse des liaisons entre la société et ce qu'on appelle l'Etat-parti, et d'autre part il se place lui aussi à un niveau aussi idéologique que les modèles auxquels il entend se substituer : « approfondissement de la démocratie socialiste, totalitarisme » ou, pour la Chine, « dictature fasciste, bourgeoisie bureaucratique monopoliste ».

Le système soviétique a emprunté au constitutionnalisme occi-

dental un système d'élections, mais on sait qu'il ne lui attribue pas du tout la même place et que, derrière ces élections, il y a d'abord et avant tout, au cœur du système politique, une bureaucratie (au sens weberien du terme), constituée de fonctions spécialisées dans l'appareil du parti et dans l'appareil d'Etat, dans lesquelles on fait carrière et pour le recrutement desquelles les qualités professionnelles et politiques sont apprécciées en premier lieu par les gens en place, qui cooptent d'abord et qui organisent ensuite une élection pour légitimer la nomination.

Vis-à-vis des citoyens soviétiques, cette bureaucratie jouit d'une double légitimité, celle du socialisme, et celle de la démocratie. Cette double légitimité est consacrée par la Constitution du 7 octobre 1977 :

« Armé de la doctrine marxiste-léniniste, le Parti communiste définit la perspective générale du développement de la société, l'orientation de la politique intérieure et étrangère de l'URSS, il dirige la grande œuvre créatrice du peuple soviétique, confère un caractère organisé et scientifiquement fondé à sa lutte pour la victoire du communisme » (art. 6, 2e al.).

D'autre part,

« L'Union des Républiques socialistes soviétiques est un Etat socialiste du peuple entier, qui exprime la volonté et les intérêts des ouvriers, des paysans et des intellectuels, des travailleurs de toutes les nations et etlnies du pays » (art. 1er).

« Tout le pouvoir en URSS appartient au peuple. »

« Le peuple exerce le pouvoir d'Etat par l'intermédiaire des Soviets des députés du peuple, qui constituent la base politique de l'URSS » (art. 2, al. 1 et 2).

Les dirigeants de l'URSS se considèrent donc à la fois comme les interprètes des lois de développement de la société et comme ceux des intérêts du peuple. En l'absence de toute autre légitimité conçue ou perçue par la majorité des citoyens soviétiques, c'est celle-là et celle-là seule qui justifie l'acceptation par les citoyens de l'URSS du pouvoir du parti et de l'Etat. Les témoignages des dissidents ne permettent pas d'affirmer que le système n'est pas, en fait, approuvé par une majorité de citoyens.

Les titulaires de responsabilité dans le parti et l'Etat, ceux que recouvrent la notion webcrienne de bureaucratie employée ici, ne forment pas un ensemble isolé de la population. La bureaucratie de type soviétique dispose de deux types de liaisons, avec la population dont ne disposait pas la bureaucratie tsariste : les membres et les organisations de base du parti, les députés aux Soviets et les organisations socialistes.

Le parti n'est une réalité unique qu'au plan idéologique. Au plan sociologique, il est constitué par trois ensembles différents, trois séries différentes de rôles : *permanents du parti, cadres, leaders de masses* (2).

Sur les 17 000 000 de membres, T. Rigby évalue à 2 % seulement le nombre de permanents rémunérés du parti, 4 % si l'on ajoute les secrétaires des organisations primaires du parti qui travaillent officiellement à temps partiel pour le parti mais qui en fait leur consacrent la plus grande partie de leur temps. Ces permanents du parti exercent à tous les niveaux les fonctions de secrétaires des organisations du parti, de chefs ou de membres des départements de l'appareil du parti dans le secteur qui relèvent des fonctions du parti : organisation, idéologie, direction et contrôle des secteurs de l'économie.

Cette première catégorie est en contact très étroit avec la seconde : celle des cadres, qui exercent des fonctions du parti au sein des autres institutions : présidents de Comités exécutifs des Soviets, ministres, membres des directions des Comités exécutifs des Soviets, directeurs d'entreprise, ingénieurs en chef, etc.

Ceux qui exercent les fonctions de responsabilités les plus élevées font souvent partie des organes collégiaux du parti : Comité central du PCUS, Comités régionaux du parti (30 200 personnes), Comités d'arrondissement et de ville (385 500 personnes). Tous les postes de responsabilités figurent sur les nomenclatures des Comités du parti, c'est-à-dire les postes dans les Soviets, l'économie, les institutions idéologiques, dans lesquels il est impossible d'être nommé sans l'accord des Comités du parti.

Enfin la dernière catégorie, numériquement la plus importante est celle des ouvriers, paysans et employés, représentant les différentes catégories professionnelles, sociales et nationales de la société soviétique et dont une partie exerce des fonctions dans le parti. Près de 1 400 000 membres du parti sont secrétaires d'organisations primaires (394 014), d'organisations d'ateliers (414 000) ou organisateurs de groupes du parti (547 890) et au total près de 4 000 000 de membres du parti sont secrétaires, secrétaires adjoints, organisateurs de groupes et membres des bureaux et Comités du parti des organisations d'ateliers et des organisations primaires. Le reste est constitué par ceux des 11 600 000 membres du parti qui n'ont pas de responsabilités administratives dans l'Etat et les Soviets et qui ont essentiellement une fonction de mobilisation et de propagande.

Pour éviter le développement de tensions avec les différentes

(2) Cf. T. H. RIGBY, Soviet Communist party membership under Brejnev, *Soviet Studies*, 1976, n° 3, p. 317-337.

catégories sociales, le parti prête une attention particulière au recrutement des éléments les plus dynamiques dans chaque secteur social, d'une part afin de les encadrer, d'autre part afin de les utiliser comme élément de liaison avec les différentes institutions et catégories sociales. Il veille d'autre part à refléter dans le parti l'évolution dans la répartition de la main-d'œuvre entre les différents secteurs de l'économie. Ainsi, dans une résolution du 28 septembre 1976, le Comité central du Parti communiste de l'URSS a reproché aux organisations du parti de Kirghizie de ne pas avoir tenu suffisamment compte de la proportion de communistes par secteurs de l'économie : « Lors de la régulation de l'accroissement des rangs du parti, il a été insuffisamment tenu compte des objectifs et perspectives de développement de l'économie nationale et de la culture de la République, des changements de la composition sociale de la population. Ainsi le nombre d'ouvriers de la République s'est accru lors du dernier quinquennat de plus de 18 %, néanmoins la quantité d'ouvriers communistes dans l'industrie ne s'est pratiquement pas accrue et dans les entreprises et les organisations de la métallurgie non ferreuse, du transport automobile et de la construction, elle s'est même quelque peu réduite. Il y a moins de communistes parmi les ouvriers des professions agricoles : mécaniciens, irrigateurs et éleveurs. Cela affaiblit la position des organisations du parti dans les secteurs importants de la production sociale » (3).

Il existe d'autre part un second réseau de liaisons par les 2 211 000 députés aux Soviets locaux qui, élus par la population, discutent des problèmes locaux.

Si l'on se borne aux données numériques, le nombre de citoyens appelés à participer aux discussions a augmenté (voir tableau ci-contre).

Mais participer ne veut évidemment pas obligatoirement dire avoir une influence décisive à l'adaptation des décisions.

Intérêts, procédures et décisions

Tout système bureaucratique a deux moyens à sa disposition pour atténuer les tensions qui peuvent l'opposer aux citoyens : prendre des mesures sociales en leur faveur, aménager des procédures qui leur permettent de s'exprimer et tenir compte de cette expression.

Le XXIVe et le XXVe Congrès du parti ont mis l'accent sur l'évolution du niveau de vie du citoyen soviétique :

« Le Comité central a fixé comme tâche essentielle du IXe Quinquennat d'élever sensiblement le bien-être des travailleurs : il consi-

(3) *Spravocnik partijnogo rabotnika*, 1977, vol. 17, p. 356.

PARTICIPATION POLITIQUE EN URSS (1954-1973) (1)

Groupe	*1954-1955*	*% d'accroissement 1954-1963*	*1963-1964*	*% d'accroissement 1963-1972*	*1972-1973*
Population adulte	120 751 000	16	140 000 000	12	156 507 828
Membres et candidats au parti	6 864 864	51	10 387 196	43	14 821 031
Députés aux Soviets locaux	1 536 310	27	1 958 565	12	2 193 086
Membres des syndicats	40 240 000	60	68 175 600	44	98 000 000
Membres du Komsomol	18 825 324	17	22 000 000	41	31 000 000
Contrôleurs populaires	0		4 300 000	109	9 000 000
Activistes	?		20 000 000	25	25 000 000
Milices volontaires	0		5 500 000	27	7 000 000

(1) Jerry F. HOUGH, Political participation in the Soviet Union, *Soviet Studies*, 1976, n° 1, p. 8.

dère que cette orientation ne déterminera pas seulement notre activité pour les cinq prochaines années, mais aussi la ligne générale de développement économique du pays pour une longue perspective. »

Cet objectif est l'expression de la finalité déclarée du socialisme (la satisfaction plus complète des besoins naturels et culturels des hommes) mais surtout de la prise en considération de l'importance de l'élévation du niveau de vie comme moyen d'accélérer la croissance économique.

Cette politique, réaffirmée par le XXV^e Congrès, ne suffit pas évidemment en elle-même à régler les problèmes, mais elle s'est traduite, en particulier après le XXV^e Congrès, par une série de mesures en faveur des citoyens : augmentation des salaires, de la production des biens de consommation, amélioration des installations sanitaires (polycliniques stomatologiques), moyens de transports individuels, téléphones (6 000 000 prévus).

Toutes ces décisions sont peut-être le résultat d'études faites par

des bureaucrates, mais elles résultent peut-être aussi de la réception de certains signes sur les diffieultés particulières et de leur traduction en politiques visant à atténuer les tensions apparues.

La Constitution de 1977 a davantage pris en compte les intérêts économiques et sociaux des citoyens.

D'abord, assez paradoxalement, la Constitution du 60e anniversaire de la Révolution consacre une plaee aux activités économiques individuelles (artisanales) dans le chapitre même relatif au système économique socialiste et donne un statut à la propriété personnelle.

Le chapitre relatif aux droits économiqucs et sociaux accorde une place plus importante à la politique sociale (travail, retraites, logement, instruction). Beaucoup d'articles de la Constitution ont fait l'objet de discussions et nombre de propositions, qui relèvent du domaine de la réglementation, ont été transmises pour examen aux organes compétents (Comité d'Etat pour le Travail et les Problèmes sociaux, Conseil central des Syndicats).

Elle a également quelque peu développé les procédures de participation. Une question fondamentale est celle du pouvoir des Soviets face aux compétences du parti. La formule de la Constitution de 1977 relative au rôle du parti a suscité quelques inquiétudes sur le risque d'affaiblissement du rôle des Soviets qu'elle comportait. En particulier, lors de la discussion qui a eu lieu à la réunion commune de la chaire de théorie de l'Etat et du droit de l'Académie des Sciences sociales près le Comité central du PCUS et de la chaire de la structure étatique soviétique et du droit de l'Ecole supérieure du parti près le CC du PCUS. V. A. Prokochine a proposé d'introduire la formule léniniste des relations entre le parti et les Soviets : le parti dirige l'activité des Soviets, mais ne se substitue pas à eux, il met ses déeisions en application par l'intermédiaire des organes soviétiques, dans le cadre de la Constitution (4). C'est une rédaction quelque peu édulcorée de cette formule qui a été finalement retenue dans le texte définitif de la Constitution :

« Toutes les organisations du parti exercent leur activité dans le cadre de la Constitution de l'URSS » (art. 6, al. 3).

La Constitution consacre le rôle dirigeant du parti, mais elle l'invite à ne pas exercer lui-même directement les eompétences des organes de l'Etat et elle favorise les procédures de consultation des citoyens.

Ces procédures de consultation se situent bien entendu dans les cadres fixés par le système politique, mais elles permettent aux

(4) *Sovetskoe Gosudarstvo i Pravo*, 1977, nº 8, p. 7.

citoyens, dans ces cadres, de faire connaître certaines de leurs réactions et de présenter quelques suggestions. La discussion constitutionnelle elle-même a permis d'aborder toute une série de problèmes touchant aux intérêts des citoyens sur le plan économique et social et la Constitution permet de renouveler l'utilisation de ces procédures de consultation directe dans d'autres occasions puisqu'elle prévoit que « les questions les plus importantes de la vie de l'Etat sont soumises à la discussion populaire ainsi qu'au vote populaire (référendum) » (art. 6). De même l'élection des députés aux Soviets locaux, les sessions des Soviets locaux, les comptes rendus d'activité des Soviets locaux et de leurs comités exécutifs donnent lieu à de telles discussions, qui complètent les procédures habituelles par lesquelles les citoyens critiquent le mauvais fonctionnement des administrations (lettres à la presse, demandes et plaintes contre l'administration, groupes de contrôle populaire).

La direction du parti conserve bien entendu les arbitrages fondamentaux dont dépendra seule l'amélioration des conditions matérielles des citoyens (réformes de structures, plan, budget, etc.), mais les procédures d'information sont incontestablement un des moyens d'atténuer les tensions entre les dirigeants et la population.

Khrouchtchev avait voulu aller plus loin en transférant aux organisations sociales composées de citoyens des fonctions jusqu'alors assurées par l'Etat. Cette orientation trop irréaliste a été abandonnée, mais la nouvelle Constitution a reconnu une place dans la participation à la gestion des affaires de l'Etat aux organisations sociales et aux collectifs des travailleurs (art. 7 et 8).

L'idéologie : la société évoluée et l'Etat socialiste de tout le peuple

Le problème de la nature de la société et de l'Etat soviétique est, à l'étranger, surtout un sujet de contreverses entre communistes et socialistes de toutes obédiences. A l'intérieur de l'URSS, c'est une question fondamentale, dont la solution guide le type de développement de la société et qui reflète les politiques suivies.

Depuis Lénine, la qualification du régime n'a cessé d'évoluer entre la fiction et l'utopie, Lénine expliquait que le socialisme impliquait un niveau de culture déterminé, mais qu'il est impossible de dire exactement quel était ce niveau de culture déterminé. Il donnait donc à la Révolution comme objectif de conquérir les conditions préalables de ce niveau de culture pour commencer la marche au socialisme. En face de Zinoviev qui doutait que la victoire définitive du socialisme soit possible dans un seul pays, Staline affirmait lui que l'URSS avait toutes les données nécessaires pour construire la

société socialiste intégrale et, en 1936, il déclarera en présentant le projet de Constitution que la société soviétique a déjà réalisé le socialisme, dans l'essentiel, et l'Etat de dictature du prolétariat deviendra un Etat socialiste des ouvriers et des paysans. Le débat est ainsi clos pour près de vingt ans.

Il reprendra après la mort de Staline. En février 1955, Molotov affirme que les bases de la société socialiste sont déjà édifiées en URSS mais en septembre il doit faire son autocritique pour déclarer que c'est en réalité la société socialiste elle-même qui a été édifiée en URSS.

Avec Khrouehtchev on s'engage dans l'utopie : édification intense de la société communiste, dépérissement de l'Etat (XXIe Congrès) ; construction du communisme, Etat de tout le peuple (XXIIe Congrès). C'est l'époque où Khrouchtchev voit dans le transfert à des organisations sociales des fonctions de l'Etat le signe de la « transformation de la structure d'Etat socialiste en une société communiste s'administrant elle-même ».

La direction du parti après Khrouchtchev revient à une vision plus réaliste : elle reconnaît que le passage au communisme sera plus lent que Khrouchtchev ne l'avait prévu, et que l'Etat continue d'exister.

Mais en même temps elle cherche à améliorer le système tout en lui conservant ses caractéristiques fondamentales, d'où la qualification de « société socialiste évoluée » et d'Etat « socialiste du peuple entier ». La société socialiste évoluée est une société socialiste qui s'est développée jusqu'à un point d'achèvement de ce développement : de puissantes forces productives ont été créées, elle a une science et une culture avancées, des rapports sociaux marqués par le rapprochement de toutes les classes et couches sociales, et la formation d'une nouvelle communauté humaine historique, le peuple soviétique ; c'est une « société de démocratie authentique, dont le système politique garantit une gestion efficace de toutes les affaires sociales, une participation toujours plus active des travailleurs à la vie de l'Etat, où les droits et libertés réels des citoyens sont indissociables de leur devoir et de leur responsabilité à l'égard de la société » (5).

Cette société socialiste évoluée est une étape rationnelle sur le chemin du communisme, qui sera marqué par « l'auto-administration sociale communiste et dont on se rapproche en créant la base matérielle et technique du communisme, en transformant les rapports

(5) Cf. le Préambule de la Constitution du 7 octobre 1977.

sociaux socialistes en rapports communistes et en élevant le niveau de vie et de culture des travailleurs » (6).

Rien dans l'idéologie officielle n'est de nature à remettre en question le mécanisme de régulation décrit plus haut : meilleure circulation de l'information à l'intérieur du système de direction, répression de tout ce qui risque de remettre en cause le système de direction lui-même.

Seule une analyse des tensions au sein du système économique et du système social, pour le moment en dehors de notre propos, permettrait de se prononcer sur l'adéquation de ce mécanisme de régulation aux problèmes actuels de la société soviétique.

Ce mécanisme peut-il être sensiblement modifié par les changements de personnes qui, à cause de l'âge ne manqueront pas de se produire au sommet de la hiérarchie ? Khrouchtchev avait lancé toute une série de réformes. Elles avaient suscité des résistances qu'il avait temporairement réfrénées, mais qui avaient fini par triompher, par et après sa démission. La direction qui lui a succédé a été beaucoup plus prudente, beaucoup plus conciliante à l'égard des différents groupes sociaux de la société soviétique et il y a vraisemblablement moins de tensions qui pourraient conduire à des changements immédiats et importants.

Mais, en 1964, qui pouvait prévoir que Khrouchtchev serait remplacé par un autre premier secrétaire du Comité central et un autre président du Conseil des Ministres ? Et plus encore, qui, en octobre 1964 aurait osé prévoir qu'en 1978, quatorze ans plus tard, L. Brejnev serait toujours secrétaire général du Comité central et Kossyguine président du Conseil des Ministres de l'URSS ?

(6) Sur la société socialiste évoluée, cf. M. LAVIGNE, La société socialiste avancée, *in* M. LAVIGNE, Economie politique de la planification en système socialiste, *Economica*, 1978, p. 301-327.

— Так работать дальше немыслимо, надо вводить ЭВМ!

Рисунок Н. СЕМЕНОВА

(*Krokodil*, 1977, nº 4, p. 3.)

Image du haut : Il n'y a vraiment plus moyen de travailler, il nous faut un ordinateur.

Image du bas : !